



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rapatriement des Français établis hors de France

Question au Gouvernement n° 2840

Texte de la question

RAPATRIEMENT DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE

M. le président. La parole est à Mme Charlotte Lecocq.

Mme Charlotte Lecocq. Monsieur le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, je vous adresse cette question, relative à la situation des Français bloqués à l'étranger, au nom de ma collègue Anne Genetet. Roland Lescure et Christophe Di Pompeo s'y associent.

La pandémie concerne tous les pays. Pour en limiter la propagation, beaucoup ont fermé leurs frontières sans préavis, plongeant brutalement plus de 130 000 de nos compatriotes dans l'impossibilité de regagner la France. Les agents du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ont répondu à cette situation aussi complexe que soudaine avec une abnégation et un sang-froid admirables. Ils sont l'honneur de la France, et Mme Genetet tient à les remercier au nom de la représentation nationale.

Au 31 mars, ils ont assuré le retour de plus de 100 000 ressortissants français « de passage », en déplacement touristique ou professionnel. Tandis qu'ils redoublent d'efforts pour bâtir des solutions, Anne Genetet tient à signaler que, malgré votre demande de modération, certaines compagnies aériennes ont, de manière opportuniste, cherché à profiter de la situation en pratiquant en classe économique des prix nettement supérieurs aux tarifs ordinaires. C'est inacceptable. Vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre, on s'en souviendra – et les Français aussi.

Anne Genetet vous pose donc les trois questions suivantes. Quels moyens l'État met-il en œuvre pour ramener en France ces compatriotes toujours bloqués à l'étranger ? Quel pouvoir a-t-il dans ses négociations avec les compagnies aériennes afin qu'elles proposent des vols commerciaux à prix coûtant ? Enfin, comment la France peut-elle aider ces autres naufragés du Covid-19 que sont nos compatriotes qui ont perdu leur titre de séjour car il était lié à un emploi brutalement supprimé par la crise, en particulier les jeunes titulaires d'un visa vacances-travail en Australie et en Nouvelle-Zélande, dont bon nombre sont désormais sans ressources ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Vous avez décrit la situation : fermeture brutale des aéroports, des frontières et des espaces aériens, et disparition progressive des lignes aériennes régulières. Résultat : 130 000 de nos compatriotes se sont soudain trouvés bloqués dans plus de 140 pays, sans possibilité de réagir rapidement. Je pense notamment aux 20 000 Français encore présents au Maroc il y a dix jours. Précisons que chaque pays présente des problèmes complexes.

Nous avons donc établi un dispositif exceptionnel – c'était indispensable – reposant sur la collaboration étroite

du ministère chargé des transports, du centre de crise du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et d'Air France, dont je salue la disponibilité et la coopération. Ce dispositif permet de maintenir autant que possible les vols réguliers, moyennant une autorisation au cas par cas, et de créer des vols spéciaux à des prix modérés. Il permet aussi, de manière croissante, à l'État d'affréter des vols dans les pays concernés, y compris des vols intérieurs lorsque des Français se trouvent ailleurs que dans la capitale – je pense en particulier aux Philippines et au Pérou.

Hier soir, quelque 10 000 de nos compatriotes étaient encore dans l'impossibilité de regagner la France, mais nous irons jusqu'au bout : il sera répondu à chaque situation, même s'il y faut parfois du temps car certains cas sont complexes – je pense au Vanuatu, au Népal ou encore au Guatemala.

Quant à la question des Français titulaires d'un permis vacances-travail en Australie et en Nouvelle-Zélande, elle est différente : ces personnes ne sont pas comptabilisées dans les 130 000 Français susmentionnés. J'évoquerai cette question avec Mme Genetet. Nous trouverons des solutions pour que ces jeunes ne subissent pas de conséquences trop graves en raison du confinement décidé dans ces deux pays.

Données clés

Auteur : [Mme Charlotte Parmentier-Lecocq](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2840

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er avril 2020](#)